

Décision n° 20240917 portant création d'une commission d'enquête administrative au Crous de Créteil

Publié le 1 octobre 2024, Mis à jour le 2 octobre 2024

La présidente du Centre national des oeuvres universitaires et scolaires,

Vu le décret n° 2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des oeuvres universitaires ;

Vu le décret du 10 février 2024 portant nomination de madame Bénédicte DURAND à la présidence du Centre national des oeuvres universitaires à compter du 15 février 2024 ;

Considérant les faits portés à la connaissance de la présidente du Centre national des oeuvres universitaires et scolaires ;

DÉCIDE,

Article 1

Une enquête administrative est diligentée au sein du Centre régional des oeuvres universitaires et scolaires de Créteil.

Article 2

La commission d'enquête est composée de :

- Monsieur Damien Darfeuille, sous-directeur des ressources humaines et de la formation au Centre national des oeuvres universitaires et scolaires ;
- Madame Carole Holleville, adjointe au sous-directeur des ressources humaines et de la formation au Centre national des oeuvres universitaires et scolaires ;
- Madame Sandrine Magnier-Carlier, directrice adjointe au Crous de Reims.

Article 3

Monsieur Damien Darfeuille est chargé de piloter cette commission et d'organiser la rédaction, à l'issue de l'enquête, d'un rapport qu'il transmettra à la présidente du Cnous et à la directrice générale du Crous de Créteil.

La Présidente du CNOUS

Bénédicte DURAND